

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2017**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par Mr. Walid AMOR.

BILANS COMPARES (Montants en dinars)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	582,388.130	604,119.841
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		320,346.032	340,819.603
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0.000	105,330.000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		225,590.802	122,654.854
AC1-D	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		36,451.296	35,315.384
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	147,919.665	160,012.524
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		147,726.100	160,004.420
AC2-B	DISPONIBILITES		193.565	8.104
TOTAL ACTIF			730,307.795	764,132.365
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	709.472	649.101
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8,983.173	8,505.438
TOTAL PASSIF		PA	9,692.645	9,154.539
ACTIF NET			720,615.150	754,977.826
CP1	CAPITAL	CP1	709,974.753	741,556.403
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10,640.397	13,421.423
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1.976	5.615
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		11,911.181	21,414.261
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1,272.760	-7,998.453
ACTIF NET			720,615.150	754,977.826
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			730,307.795	764,132.365

ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2016
(Montants en dinars)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	25,842.335	33,363.324
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		14,834.250	22,224.060
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1,405.797	5,696.400
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		8,824.888	5,160.000
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		777.400	282.864
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	7,054.602	13,298.322
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		7,054.602	13,298.322
REVENUS DES PLACEMENTS		32,896.937	46,661.646
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-7,974.101	-11,479.408
REVENU NET DES PLACEMENTS		24,922.836	35,182.238
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-13,011.655	-13,767.977
RESULTAT D'EXPLOITATION		11,911.181	21,414.261
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1,272.760	-7,998.453
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10,638.421	13,415.808
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1,272.760	7,998.453
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		40,951.282	-73,091.764
PR4-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-1,455.193	3,459.142
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-700.904	-1,669.414
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		50,706.366	-49,887.775

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2016
(Montant en dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	50,706.366	-49,887.775
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	11,911.181	21,414.261
AN1-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	40,951.282	-73,091.764
AN1-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-1,455.193	3,459.142
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-700.904	-1,669.414
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-13,502.682	-17,412.150
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-71,566.360	-309,803.286
SOUSCRIPTIONS	1,654,133.844	765,324.602
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1,511,300.000	709,200.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	120,144.977	43,911.413
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	3,829.336	4,679.128
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (S)	18,859.531	7,534.061
RACHATS	-1,725,700.204	-1,075,127.888
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-1,576,400.000	-996,200.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-125,421.812	-60,509.308
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-3,746.101	-2,886.066
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (R)	-20,132.291	-15,532.514
VARIATION DE L'ACTIF NET	-34,362.676	-377,103.211
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	754,977.826	1,132,081.037
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	720,615.150	754,977.826
AN5 NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	7,238	10,108
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	6,587	7,238
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	104.307	111.998
B- FIN DE L'EXERCICE	109.399	104.307
AN6 TAUX DE RENDEMENT	6.66%	-5.49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.12.2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1,000.000DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2016	% de L'ACTIF NET
AC1- A. Actions et droits rattachés		299,404.281	320,346.032	44.45
ADWYA	5,907	39,249.216	37,095.960	5.15
ATB	4,482	19,516.062	20,451.366	2.84
ATL	5,000	14,391.000	14,800.000	2.05
ATTIJ BANK	1,462	29,260.816	39,498.854	5.48
CITY CARS	1,100	12,411.244	17,171.000	2.38
DELICE HOLDING	550	7,234.608	8,531.600	1.18
ENNAKL	800	8,602.834	11,520.000	1.60
EURO-CYCLES	344	3,127.551	14,070.632	1.95
MAG GEN	300	7,849.500	7,482.000	1.04
MONOPRIX	1,750	32,694.045	17,022.250	2.36
ONE TECH HOLDING	920	6,493.640	7,829.200	1.09
SFBT	2,450	29,317.903	46,503.450	6.45
SIMPAR	680	35,589.151	30,011.120	4.16
SOTUVER	3,400	16,916.205	12,797.600	1.78
TPR	6,100	22,450.006	17,263.000	2.40
UIB	1,000	14,300.500	18,298.000	2.54
AC1-C. Emprunts d'État		219,606.000	225,590.802	31.31
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	15,059.363	2.09
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	50,987.745	7.08
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	107	102,345.500	104,223.541	14.46
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	43,856.729	6.09
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11,206.000	11,463.424	1.59
AC1-D. Titres des OPCVM		36,267.354	36,451.296	5.06
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	328	36,267.354	36,451.296	5.06
Total portefeuille titres		555,277.635	582,388.130	80.82

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2015	616,561.076	7,384.354	-19,825.589	604,119.841	
Acquisitions de l'exercice					
- Actions et droits rattachés	89,071.320			89,071.320	
- Emprunts d'État (BTA)	144,651.500			144,651.500	
- Autres Valeurs (Titres OPCVM)	145,514.499			145,514.499	
Remboursement et cessions de l'exercice					
- Cessions des actions et droits rattachés	-150,445.678			-150,445.678	-2,130.808
- Cessions de titres OPCVM	-144,429.082			-144,429.082	318.091
- Remboursement / Emprunts d'État	-43,646.000			-43,646.000	
- Cession / Emprunts de sociétés	-102,000.000			-102,000.000	
Variation des plus ou moins-values latente		-1,399.552		-1,399.552	
Variations des intérêts courus			40,951.282	40,951.282	
Solde au 31 décembre 2016	555,277.635	5,984.802	21,125.693	582,388.130	-1,812.717

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **25,842.335Dinars** au 31.12.2016, contre **33,363.324 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
Revenus des actions	14,834.250	22,224.060
<input type="checkbox"/> Dividendes	14,834.250	22,224.060
Revenus des obligations de sociétés	1,405.797	5,696.400
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	0.000	3,330.000
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	1,405.797	2,366.400
Revenus des emprunts d'État	8,824.888	5,160.000
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	1,930.448	4,054.354
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	6,894.440	1,105.646
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	777.400	282.864
Total	25,842.335	33,363.324

AC2- Notes sur les Placements monétaires et disponibilités :

AC2- A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2016, **147,726.100 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	155	147,650.570	147,726.100	20.5
Total	155	147,650.570	147,726.100	20.5

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2016 à **193.565 Dinars** et représentent les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2016, à **7,054.602Dinars**, contre **13,298.322 Dinars** au 31.12.2015, et se détaillent comme suit :

Revenus des Bons du Trésor	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2015 au 31.12.2015
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	75.530	1,336.022
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	6,979.072	11,962.300
Total	7,054.602	13,298.322

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **9,692.645Dinars**, contre **9,154.539Dinars** au 31.12.2015 et s'analysent comme suit :

	<i>PASSIF</i>	<i>Montant au 31.12.2016</i>	<i>Montant au 31.12.2015</i>
PA1	Opérateurs créditeurs	709.472	649.101
PA 2	Autres créditeurs divers	8,983.173	8,505.438
	TOTAL	9,692.645	9,154.539

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2016, à **709.472 Dinars** contre **649.101 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

<i>Opérateurs Créditeurs</i>	<i>Montant au 31.12.2016</i>	<i>Montant au 31.12.2015</i>
Gestionnaire	496.630	454.370
Dépositaire	70.945	64.909
Distributeurs	141.897	129.822
Total	709.472	649.101

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2016, à **8,983.173 Dinars** contre **8,505.438 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

<i>Autres créditeurs divers</i>	<i>Montant au 31.12.2016</i>	<i>Montant au 31.12.2015(*)</i>
État, impôts et taxes	90.825	94.968
Redevance CMF	70.942	64.903
Jetons de présence	5,999.839	6,000.000
Rémunération CAC	2,519.185	1,260.000
Autres créditeurs divers	302.382	1,085.567
Total	8,983.173	8,505.438

*Retraités pour besoin de la comparaison

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2016, à **7,974.101 Dinars**, contre **11,479.408 Dinars** au 31.12.2015 et représentent la rémunération du gestionnaire, des distributeurs et celle du dépositaire:

Charges de gestion des placements	<i>Du 01.01.2016 au 31.12.2016</i>	<i>Du 01.01.2015 au 31.12.2015</i>
Rémunération du gestionnaire	5,581.842	8,035.569
Rémunération du dépositaire	797.422	1,147.954
Rémunération des distributeurs	1,594.837	2,295.885
Total	7,974.101	11,479.408

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2016 à **13,011.655 Dinars**, contre **13,767.977 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	<i>Du 01.01.2016 au 31.12.2016</i>	<i>Du 01.01.2015 au 31.12.2015</i>
Redevance CMF	797.364	1,147.888
Impôts et Taxes	74.436	93.200
Rémunération CAC	5,040.185	5,040.000
Jetons de présence	5,999.839	6,000.000
Charges Diverses	1,099.831	1,486.889
Total	13,011.655	13,767.977

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2016, se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Capital au 1er janvier</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 723,800.000 Dinars	: 1,010,800.000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 7.238	: 10.108
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	: 12	: 17
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 1,511,300.000 Dinars	: 709,200.000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 15.113	: 7.092
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 1,576,400.000 Dinars	: 996,200.000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	: 15.764	: 9.962
<u>Capital au 31 décembre</u>	: 709,974.753Dinars	: 741,556.403 Dinars
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	: 658,700.000 Dinars	: 723,800.000 Dinars
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (*)	: 51,274.753 Dinars	: 17,756.403 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	: 6.587	: 7.238
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	: 13	: 12

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **51,274.753 Dinars** au 31/12/2016, contre **17,756.403Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31.12.2016	31.12.2015
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	17,756.403	105,656.334
1- Résultat non distribuable de l'exercice	38,795.185	-71,302.036
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	40,951.282	-73,091.764
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	-1,455.193	3,459.142
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-700.904	-1,669.414
2- Régularisation des sommes non distribuables	-5,276.835	-16,597.895
<input type="checkbox"/> Aux émissions	120,144.977	43,911.413
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-125,421.812	-60,509.308
Total des sommes non distribuables	51,274.753	17,756.403

CP2- Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2016 se détaille ainsi :

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat distribuable de l'exercice	11,911.181	21,414.261
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1,272.760	-7,998.453
Sommes distribuables des exercices antérieures	1.976	5.615
Sommes distribuables	10,640.397	13,421.423

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
• Revenus des placements	4.994	6.447	3.622	3.899	4.431
• Charges de gestion des placements	-1.211	-1.586	-0.897	-0.985	-1.314
• Revenus net des placements	3.784	4.861	2.725	2.914	3.117
• Autres charges d'exploitation	-1.975	-1.902	-1.474	-1.145	-1.115
• Résultat d'exploitation	1.808	2.959	1.251	1.769	2.002
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0.193	-1.105	0.294	0.051	-0.310
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'exercice	1.615	1.854	1.545	1.820	1.692
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.193	1.105	-0.294	-0.051	0.310
• Variation des +/- valeurs potentielles/titres	6.217	-10.098	4.697	-4.026	-11.762
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0.221	0.478	1.459	-1.319	7.521
• Frais de négociation de titres	-0.106	-0.231	-0.089	-0.109	-0.061
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	5.890	-9.851	6.067	-5.454	-4.302
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7.698	-6.892	7.318	-3.685	-2.300
• Résultat non distribuable de l'exercice	5.890	-9.851	6.067	-5.454	-4.302
• Régularisation du résultat non distribuable	-0.559	1.851	0.965	-0.388	-0.379
• Sommes non distribuables de l'exercice	5.331	-8.000	7.032	-5.842	-4.681
• Distribution de dividende	1.854	1.545	1.820	1.692	1.641
Valeur Liquidative	109.399	104.307	111.998	105.241	110.955

4-2 Ratios de gestion des placements :

	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1.000%	1.000%	1.000%	1.000%	1.000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1.632%	1.199%	1.634%	1.162%	0.849 %
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1.494%	(*)1.866%	(*)1.394%	1.796%	1.525%
Actif net moyen	797,356.328	1,147,865.489	906,916.919	955,495.272	1,208,714.179

(*) Retraité pour des raisons de comparabilité

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'audit des états financiers annuels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 décembre 2016 faisant apparaître un total bilan de 730,307.795 Dinars et un actif net de 720,615.150 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne de la société et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans le groupement relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis les états financiers mentionnés plus hauts sont sincères et réguliers et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs du résultat des opérations de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que de la situation financière de la SICAV OPPORTUNITY à la fin de cet exercice en conformité avec la loi 96-112 portant promulgation du système comptable des entreprises et aux concepts comptables fondamentaux généralement admis.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion, Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.
- Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la SICAV OPPORTUNITY eu égard à la réglementation en vigueur.
- Au 31 décembre 2016, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 26 décembre 2016. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.
- Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, le portefeuille de la SICAV OPPORTUNITY présente les divergences suivantes :
 - La proportion des valeurs mobilières dans l'actif est de 99.974%, dépassant le taux de 80%. Il est à signaler que cette proportion renferme 20.228% qui sont employés dans des Bons de Trésor à Court Terme émis à 52 semaines et dont l'échéance tombe le 02/01/2018.
 - L'emploi de plus de 5% de son actif net en actions OPCVM et ce, depuis le 30/12/2016. Ce ratio s'est établi à 5.058% au 31 décembre 2016.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion formulée plus haut, nous attirons l'attention sur la note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant, représentant le minimum dû, s'élève à 1,000 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Tunis, le 19 avril 2017

Le Commissaire Aux Comptes:
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues par la « SICAV OPPORTUNITY » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :

1. En vertu de la convention de gestion conclue en date du 23 Décembre 2013 et entrant en vigueur en janvier 2014, les frais de gestion de la SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETMANAGEMENT » à raison de 0,7% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Au titre de l'exercice 2016, les frais de gestion se sont élevés à 5,582 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt conclue entre la « SICAV OPPORTUNIT » et la « BIAT » le 23 Décembre 2013, la rémunération de la BIAT est égale à 0,1% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Au titre de l'exercice 2016, les frais de dépôt se sont élevés à 797 DT.

3. En vertu des conventions de distribution suivantes conclues en date du 23 Décembre 2013 :

- a. entre la « BIAT ASSET MANAGEMENT », la « SICAV OPPORTUNITY » et la « BIAT »,
- b. entre la société la « BIAT ASSET MANAGEMENT », la « SICAV OPPORTUNITY » et la « BIAT CAPITAL », et
- c. entre la société la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « SICAV OPPORTUNITY »,

la rémunération au titre des frais de distribution en faveur de la « BIAT », la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIATCAPITAL » est prélevée sur l'actif net à raison 0,2% TTC l'an et ce, au prorata de leur distribution. Au titre de l'exercice 2016, la commission de distribution totale due par la « SICAV OPPORTUNITY » s'est élevée à 1,595 DT répartie comme suit :

Distributeur	Montant Commission en TTC
BIAT	548.164
BIAT ASSET MANAGEMENT	1,034.384
BIAT CAPITAL	12.289

4. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY » sans contrepartie financière etc depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2016 totalisent un montant brut de 6,000 DT. De même, le montant payé en 2016 au titre des jetons de présence de l'exercice 2015 s'est élevé à 6,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes:

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR